

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, Messieurs VADOT Pierre-Yves, CHAUVEAUX Boris, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absente excusée : Madame RENON Céline

Convocation et affichage : 09/07/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire commente le rapport annuel de la CCJLVD sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2025. Entre 2024 et 2025, la CCJLVD observe une augmentation de 18,45 % des recyclables (avec une légère baisse des « emballages » (-3,18%) et du « verre » (-2,89 %), une légère hausse du carton (+ 1,85 %) et du « papier » (+6,83 %). Ce constat s'accompagne d'une hausse des **Ordures Ménagères Résiduelles** (+2,78 %, soit 15,86 tonnes). Il y a une **hausse générale des tonnages tous flux confondus** avec un total de 1542,28 tonnes en 2025 pour 1 519,17 tonnes en 2024.

Le tri des déchets a un peu baissé sur le territoire, avec une baisse des volumes de recyclables collectés et un moins bon ratio de tri.

Monsieur le Maire rappelle que le service public des déchets de la CCJLVD coûte très cher du fait des fortes contraintes géographiques, de la très faible densité de population, de l'éloignement des sites de traitement et du manque de concurrence sur la collecte, le tri et le traitement des déchets (ordures ménagères et recyclables). La hausse de la TGAP (taxe prélevée par l'Etat) et la limitation des capacités de stockage des centres d'enfouissement, limitation voulue par l'Etat, augmentent inévitablement les conséquences sur le coût du service public de gestion des déchets ménagers. Il est donc nécessaire que nous continuions à réduire de façon drastique les déchets si nous ne voulons pas une forte augmentation de la TEOM (taxe liée à l'élimination de déchets) dans les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 16 juillet 2026

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN